



Vous avez déjà votre choix et désirez inscrire votre enfant à l'Institut Saint-Dominique ? Voici la marche à suivre...

Comment s'inscrire ? Quelles sont les démarches à effectuer ?

Toutes les demandes d'inscription pour la 1^{re} doivent se faire via le dépôt du FUI (Formulaire Unique d'Inscription) qui vous sera transmis par l'école primaire de votre enfant pour le **25 janvier 2019** au plus tard.

Une fois le formulaire dûment complété, vous pourrez le déposer à partir du lundi 11 février 2019 et ce jusqu'au vendredi 01 mars 2019 inclus dans l'école de votre premier choix. En échange, vous recevrez alors un accusé de réception contenant les informations qui serviront en cas de classement des demandes d'inscription.

Si vous désirez obtenir de plus amples informations sur le décret Inscription, nous vous invitons à consulter le site de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'adresse suivante :

www.inscription.cfwb.be

Attention !

La mise à jour du site sera finalisée par la FWB dans le courant du mois de janvier 2019 au plus tard. Consulter le site dès à présent vous permet toutefois de prendre connaissance des règles générales qui régissent les inscriptions en 1^{re} commune et du calendrier récapitulatif des inscriptions pour l'année scolaire 2019-2020.

Soirée d'information du 23 janvier 2019

Nous vous invitons également à la soirée d'information au sein de l'Institut Saint-Dominique qui est organisée le **mercredi 23 janvier 2019, de 18h à 20h30**. Vous pouvez télécharger sur notre site internet l'invitation et le programme de cette soirée.

Cette soirée est ouverte à tous. Si vous désirez toutefois y être invité personnellement, n'hésitez pas à nous laisser vos coordonnées (nom, prénom, adresse) via le site de l'Institut ou en téléphonant à l'Accueil (02 240 16 10). Nous vous enverrons une invitation par courrier postale ou électronique.

Jérôme Payet & Rossano Rosi

Directeurs